

LES ATELIERS de Mater Dei ASBL

Inscriptions aux ateliers, modalités pratiques :

Nouveauté : cette année, nous vous demandons de **créer un profil** sur ce site. Vous pouvez le créer dès à présent. Un numéro de membre vous sera attribué.

Les inscriptions auront lieu le samedi 14 septembre 2019 de 11h00 à 12h30 dans le hall omnisports de l'école. Comme les années précédentes, nous vous demandons d'obtenir un numéro de préinscription. Le bouton préinscription dans « Profil » sera actif du dimanche 8 septembre à partir de 10h au vendredi 13 septembre à 20h.

Il vous sera attribué **un numéro de préinscription** correspondant à votre ordre de passage **pour venir inscrire les enfants d'une même famille (uniquement frères et sœurs)** le 14/09 à l'école. Le numéro de passage que vous recevrez sera déterminé par votre ordre d'arrivée sur le site.

Le 14/09, les portes seront ouvertes à 11h00 et les inscriptions seront prises dans l'ordre des numéros attribués par le site. Une même personne pourra inscrire plusieurs familles, mais il lui faudra un numéro différent pour chaque famille à inscrire.

Ce jour-là, veuillez-vous munir de votre numéro de préinscription, du numéro de membre de la famille que vous aurez reçus et de votre bulletin d'inscription dûment rempli et signé. Dans le souci d'offrir l'accès aux ateliers à un maximum d'enfants, vous ne pourrez inscrire votre enfant qu'à UN seul atelier du midi et UN de l'après-midi (sous réserve de places disponibles, donc **prévoyez plusieurs choix avec votre enfant**). Le **paiement des ateliers se fera sur place, par bancontact uniquement**. Pour la sécurité et le confort de chacun, les paiements en liquide ne seront pas acceptés.

Il est également possible de **s'inscrire par mail (info@ateliersmaterdei.be)** pour un premier ou un deuxième, voire un troisième atelier, **à partir du dimanche 15 septembre 2019 à 10h** (les demandes d'inscription qui nous arriveraient avant cette date ne seront pas prises en considération). Les mails seront traités par ordre d'arrivée.

Pour les inscriptions par mail, merci de nous communiquer :

- le nom et le prénom de l'enfant ;
- le numéro de membre de la famille que vous aurez reçu après avoir créé votre compte sur le site des ateliers ;
- la classe de l'enfant ;
- le ou les atelier(s) choisi(s).

S'il n'y avait pas assez d'inscrits à un atelier, celui-ci pourrait être supprimé. Dans ce cas, nous proposerons une alternative à votre enfant.

Il est essentiel que votre enfant participe avec vous au choix de ses ateliers. Ce temps extra-scolaire que vous lui offrez ne pourra lui être bénéfique que s'il y adhère de bon cœur. Nous prendrons contact avec vous si votre enfant manquait ses séances de façon inexpliquée, et vous invitons à nous faire part sans tarder d'éventuelles difficultés. Nous trouverons une solution ensemble pour le bien-être des enfants.

Les ateliers débuteront le 1er octobre et se termineront le 31 mai sauf indication contraire. Votre enfant participera donc au-moins à 22 séances sur l'année (sauf Electro-Constructor (8 séances), Robo'Tic (8 séances) et Apprendre à parler en public en apprenant à conter (dernière séance fin janvier). Si, pour des raisons de calendrier ou d'absence de l'animateur, ce minimum de 22 séances n'était pas atteint à la fin du mois de mai, nous vous informerons des séances supplémentaires organisées au mois de juin.

La contribution financière des parents est calculée au plus juste : elle couvre l'indemnisation des animateurs, le coût des fournitures et de l'équipement nécessaires aux activités, les primes d'assurance et un minimum de frais administratifs, dans la mesure où toute la gestion est encore assurée par des bénévoles.

Les enfants s'engagent pour l'année : aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon.

L'équipe des ateliers,

Aude Jaffrelot, Bénédicte Laurens, Maud Oberwoits